

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Rapport établi conformément à l'article L.2224-17-1 du C.G.C.T. et approuvé par délibération du Conseil Communautaire réuni en date du 10 novembre 2022



Rapport établi par :

Communauté de Communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint Michel
Synergy 8, P.A. Les Rolandières, 17 rue de la Rouelle
35120 Dol de Bretagne

Service Déchets :

valorisons@ccdol-baiemsm.bzh

☎ 0 805 691 343

Table des matières

1) ORGANISATION GENERALE ET FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSILIMES..... 5

A)	MOYENS HUMAINS AFFECTES A LA COMPETENCE	5
B)	ORGANISATION DE LA COMPETENCE	5
C)	CARACTERISTIQUES DES OPERATIONS DE COLLECTE	6
	<i>La collecte des ordures ménagères résiduelles (O.M.R.)</i>	6
D)	CARTE DES INSTALLATIONS	7
E)	CARACTERISTIQUES DES OPERATIONS DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION	7
	<i>Le traitement et la valorisation des ordures ménagères (OMR)</i>	7
	<i>Le traitement et la valorisation des déchets issus de la collecte sélective</i>	8
	<i>Le traitement et la valorisation des déchets issus de la collecte du verre</i>	8
	<i>Le traitement et la valorisation des déchets issus de la collecte en déchèterie</i>	9

2 - TONNAGES DES FLUX DE DECHETS COLLECTES, TRAITES ET VALORISES PAR LE SERVICE "DECHETS" 11

BILAN ANNUEL 2020	11
<i>Répartition globale des tonnages collectés, traités et valorisés hors déchèterie</i>	12
<i>Détail de la répartition des flux de déchets issus de la collecte sélective en sacs jaunes</i>	12

DONNEES GENERALES – COMPARATIF 2019/202014

REPARTITION DES TONNAGES DE DMA COLLECTES EN 2020	13
REPARTITION PAR MODE DE VALORISATION DES TONNAGES DE DMA COLLECTES EN 2020	14
EVOLUTION PARALLELE DES TONNAGES DE DECHETS ISSUS DE LA COLLECTE SELECTIVE DES EMBALLAGES LEGERS ET J.M.R., DU VERRE ET DES TONNAGES D'O.M.R. SUR LES 5 DERNIERES ANNEES	15
<i>Les ordures ménagères (T)</i>	16
<i>La collecte sélective (T)</i>	16
<i>Le verre (T)</i>	17
<i>Les déchèteries (T)</i>	17

3 - INDICATEURS FINANCIERS 18

3.1 FINANCEMENT PAR LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERS (TEOM)	18
3.2 FINANCEMENT PAR LA REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERS	18
3.3. GESTION DES RECLAMATIONS DE LA REOM	19
D) MATRICE DES COUTS - COUT AGREGES EN € HT	19
MATRICE DES COUTS – COUTS AGREGES EN € HT PAR TONNE	21

PART RELATIVE DU COUT PAR FLUX DE DECHETS (COUT AIDE HT) 21

STRUCTURE DES COUTS	22
<i>Nature des charges</i>	22
<i>Nature des produits</i>	22

MATRICE DES COUTS - COUTS AGREGES EN € HT PAR HABITANT 23

COMPARATIF NATIONAL COUT EN € HT	23
MONTANT ANNUEL DES PRINCIPALES PRESTATIONS REMUNEREES A DES ENTREPRISES SUR CONTRAT	24

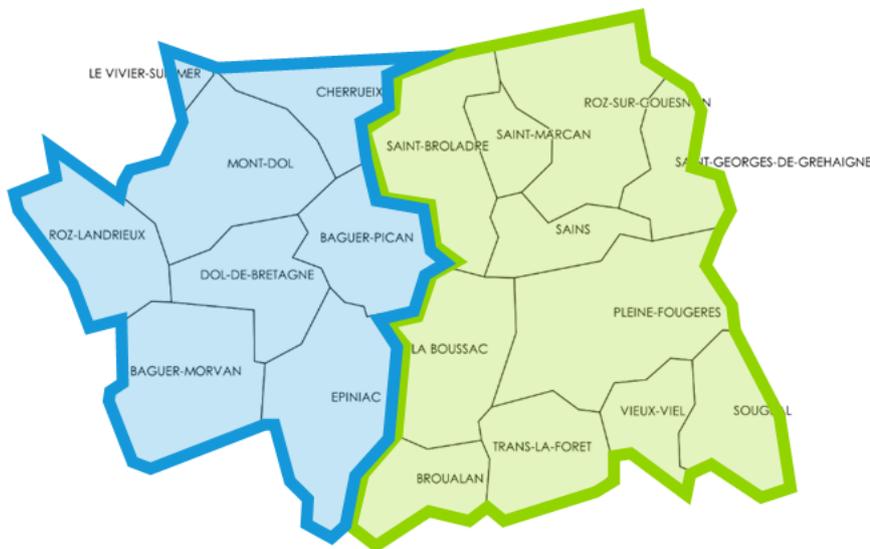
LA COMMUNICATION – PREVENTION

Envoyé en préfecture le 17/11/2022
Reçu en préfecture le 17/11/2022
Affiché le 24
ID : 035-200070670-20221110-2022_C_147-DE

PRESENTATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BAIE DU MONT SAINT MICHEL ET DE SA COMPETENCE "DECHETS"

La Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint Michel (C.C.P.D.B.M.S.M.) se situe au nord du département d’Ille et Vilaine, au cœur de la Baie du Mont Saint Michel, à mi-distance entre Saint Malo et le Mont saint Michel. Créée le 1 janvier 2017, dans le cadre de la Loi NOTRe, elle réunit 19 communes et 23 525 habitants.

La Communauté de Communes est essentiellement composée de communes rurales à habitat dispersé, constituées d’un centre bourg, avec un habitat vertical très faible ou inexistant, et de nombreux hameaux. Seule Dol de Bretagne se distingue avec un centre-ville plus important constitué de nombreux immeubles collectifs et dans une moindre mesure Pleine-Fougères.



CARACTERISTIQUES GEOGRAPHIQUES	SURFACE (en km²)	322
	POPULATION (base INSEE, sans double compte)	23 525
	DENSITE (en habitants / km ²)	73.05

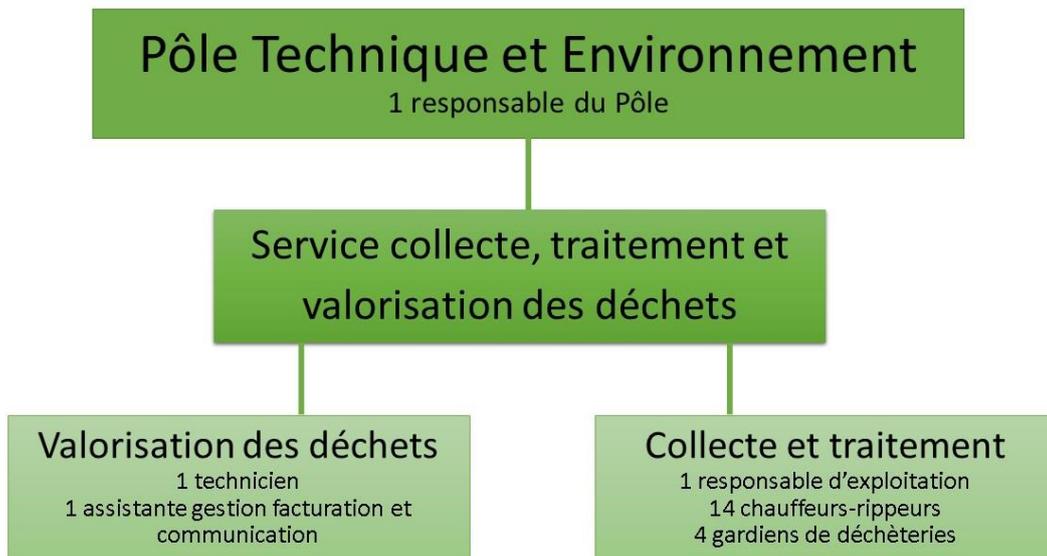
La compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et déchets assimilés » a été intégrée aux statuts de la Communauté lors de l’arrêté portant création de l’établissement public de coopération intercommunale. Ce service est assuré sur l’ensemble des communes de la collectivité.

Le suivi du service est réalisé par la Commission « Collecte, traitement et valorisation des déchets » et les décisions concernant la gestion du service sont prises par le Conseil Communautaire.

Le présent rapport annuel vise notamment à mesurer et suivre les évolutions du prix et de la qualité du Service Public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

1) ORGANISATION GENERALE ET FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERES ET ASSILIMES

a) Moyens humains affectés à la compétence



b) Organisation de la compétence

Les compétences « Collecte » et « Traitement et Valorisation » exercées par la C.C.P.D.B.M.S.M. s'organisent autour de deux activités principales : d'une part la collecte et le traitement des Ordures Ménagères Résiduelles (O.M.R.), d'autre part la mise en place de filières sélectives de collecte et de traitement.

Les compétences sont exercées à ce jour :

COMPETENCES EXERCEES	ORDURES MENAGERES RESIDUELLES	TRI SELECTIF		
		JOURNAUX-MAGAZINES ET EMBALLAGES RECYCLABLES	VERRE	DECHETS APPORTES EN DECHETERIE
COLLECTE	P.A.P. ou P.D.R.	P.A.P. ou P.D.R.	B.C	A.V.
TRAITEMENT et VALORISATION	Incinération avec valorisation énergétique	Tri et Recyclage	Recyclage	Traitement spécifique et/ou recyclage

Mode de collecte :

P.A.P. : Porte à Porte

P.D.R. : Point de regroupement (en sac et/ ou en conteneurs)

B.C : Borne Collective

A.V. : Apport volontaire

Mode d'exercice des compétences « Collecte » et « Traitement » :

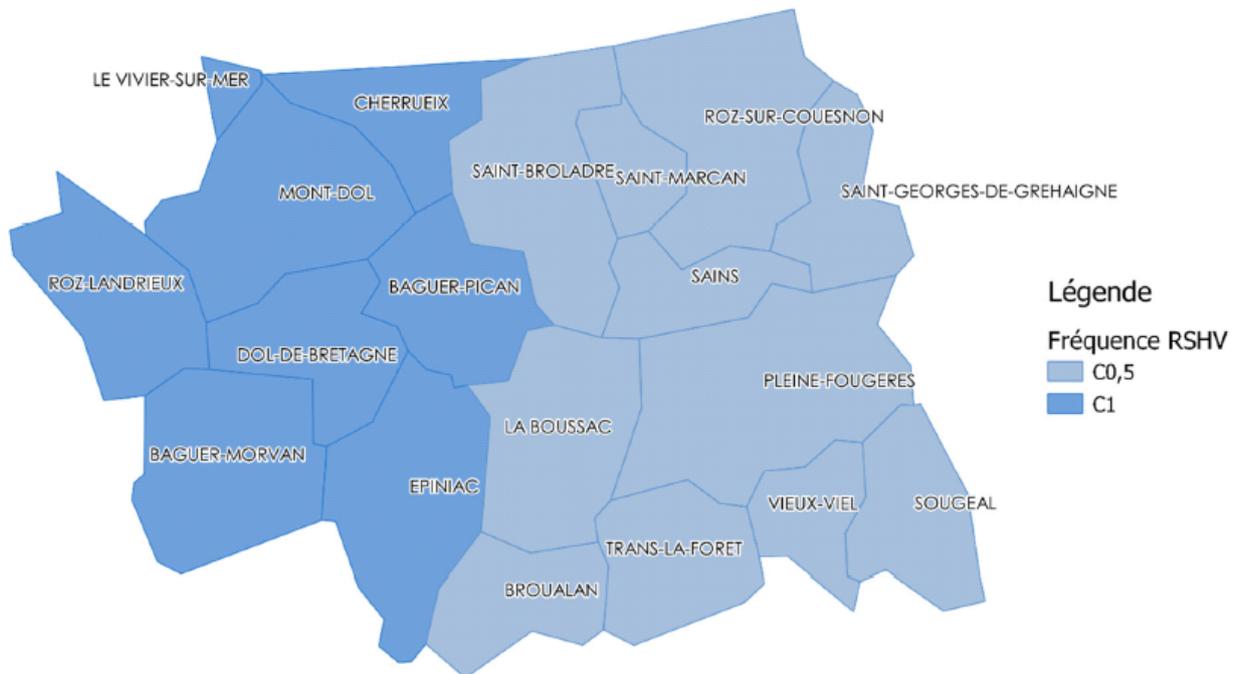
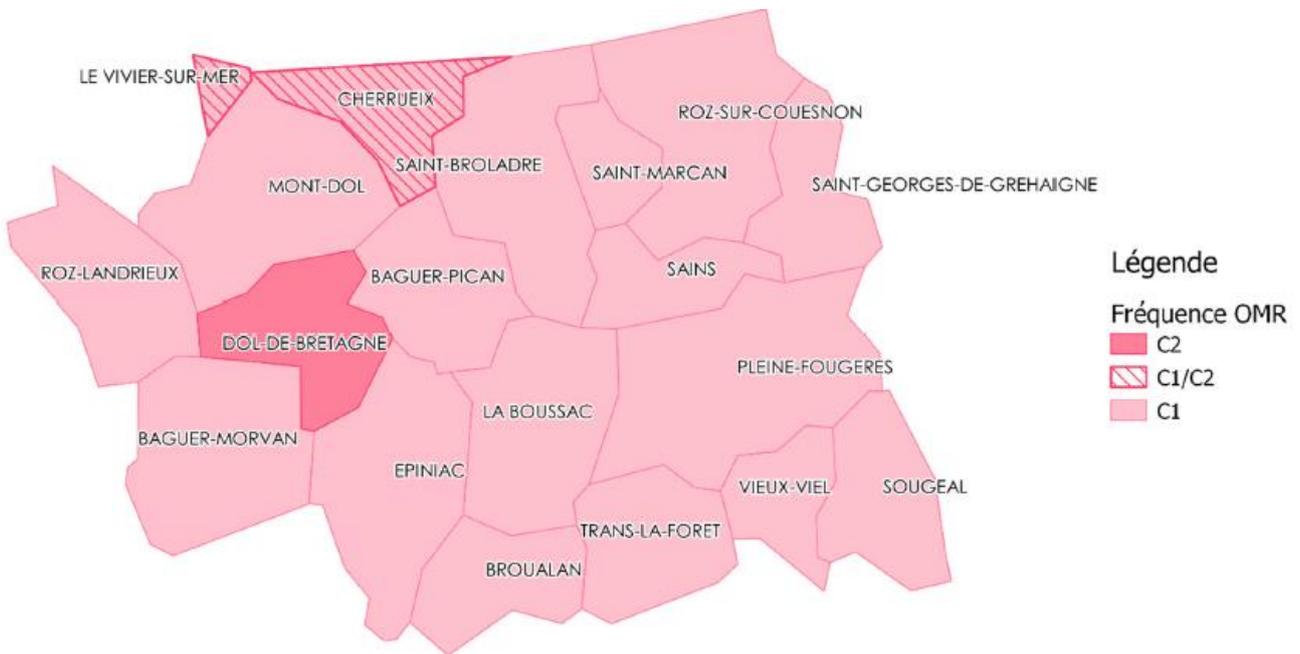
Mission assurée en régie directe par la Communauté de Communes du Pays de Dol de Bretagne et de la Baie du Mont St Michel

Mission transférée au Syndicat Mixte de Traitement des Déchets (S.M.T.D.) des Pays de Rance et de la Baie – Centre de Valorisation Énergétique U.I.O.M. (Unité d'Incinération des Ordures Ménagères) TADEN-DINAN.

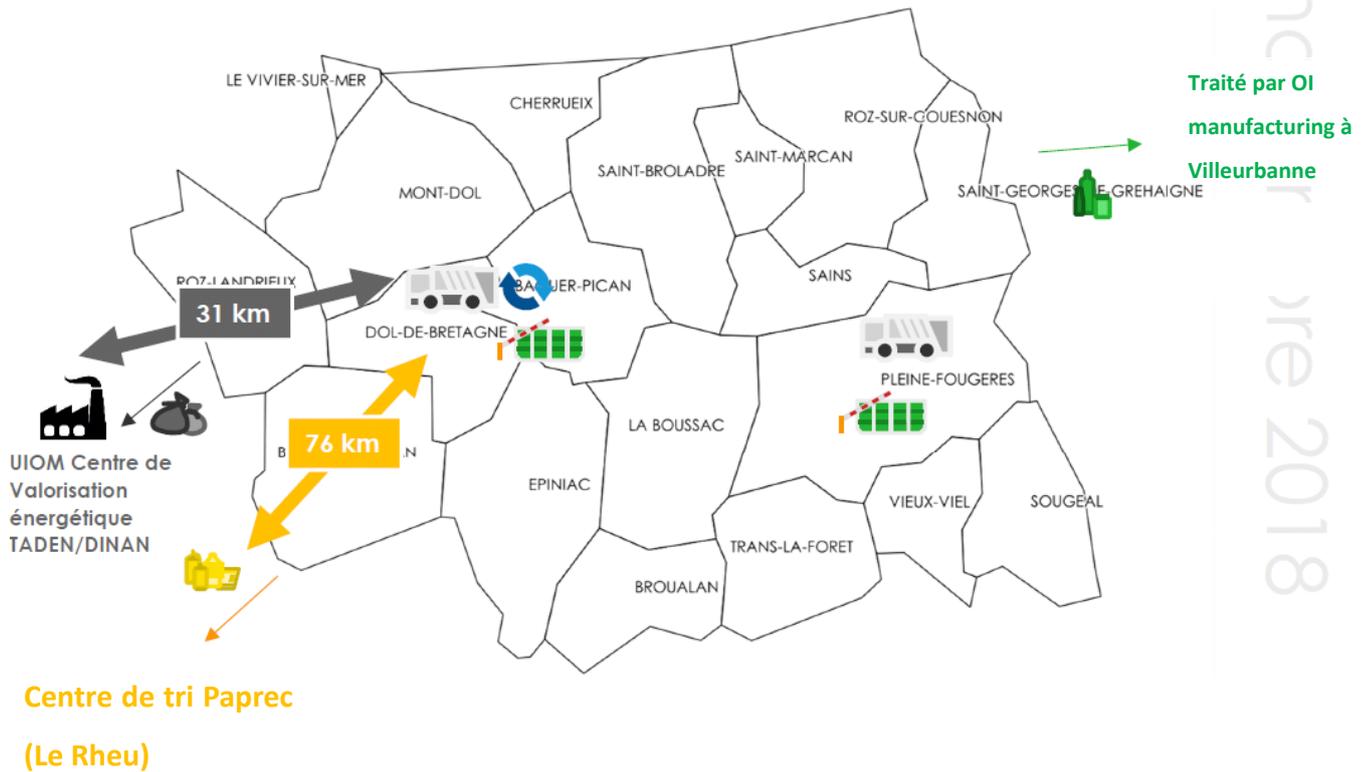
Mission confiée à un prestataire extérieur par le biais d'un marché public ou d'un contrat

c) Caractéristiques des opérations de collecte

La collecte des ordures ménagères résiduelles (O.M.R.)



d) Carte des installations



e) Caractéristiques des opérations de traitement et de valorisation

Le traitement et la valorisation des ordures ménagères (OMR)

Mode d'exercice de la compétence Traitement	Flux de déchet traité et valorisé	Destination des déchets collectés	Exploitant	Mode de traitement	Nature de la Valorisation
Mission transférée à un E.P.C.I. de traitement : le Syndicat Mixte des Pays de Rance et de la Baie (SMPRB)	O.M.R.	U.I.O.M. Centre de Valorisation Energétique TADEN/DINAN	Syndicat Mixte des Pays de Rance et de la Baie (SMPRB)	Incinération	Energétique

Le traitement et la valorisation des déchets issus de la collecte sélective

Mode d'exercice de la compétence Traitement	Flux de déchet traité et valorisé	Destination des déchets collectés	REPRENEUR			Mode de valorisation	Nature de la Valorisation
			Nom	Localisation	Dep.		
DECHETS ISSUS DE LA COLLECTE SELECTIVE EN SACS JAUNES							
Mission confiée à un prestataire extérieur par le biais d'un marché public Titulaire : PAPREC TRIVALO	Emballage carton pour brique alimentaire (E.L.A.)	Centre de tri PAPREC (Le Rheu) puis Repreneur spécifique	REVIPAC	Paris	75	Recyclage	Matière
Septembre – décembre 2019-2023 : PAPREC TRIVALO	Papier carton emballage (E.M.R.)		PAPREC	Le Rheu	35		
	Journaux-Revues-Magazines (J.R.M.)		SPHERE	Avranches	50		
	Plastique		Valorplast	Puteaux	92		
	Acier		PAPREC	Le Rheu	35		
	Aluminium		PAPREC	Le Rheu	35		

Le traitement et la valorisation des déchets issus de la collecte du verre

Mode d'exercice de la compétence Traitement	Flux de déchet traité et valorisé	Destination des déchets collectés	REPRENEUR			Mode de valorisation	Nature de la Valorisation
			Nom	Localisation	Dep.		
DECHETS ISSUS DE LA COLLECTE SELECTIVE DU VERRE							
Mission confiée à un prestataire extérieur par le biais d'un marché public Titulaire : LEGOFF	Verre	Repreneur spécifique	OI - Manufacturing	Villeurbanne	69	Recyclage	Matière
Marché (2019-2023)							

Le traitement et la valorisation des déchets issus de la collecte en déchèterie

Déchèterie de Dol de Bretagne

Flux	Traitement	Site de traitement
Gravats	Enfouissement/remblais de carrière	ISDI Ducey - 50
Tout-venant non incinérable	Enfouissement	ISDND SUEZ à Isigny le Buat
Meubles	Recyclage / Valorisation énergétique	ECO-Mobilier
Déchets verts	Valorisation matière	Plateforme compostage chez agriculteur
Ferrailles	Recyclage	GDE - Fougères
Carton	Recyclage	SUEZ
Bois	Recyclage / valorisation énergétique	SUEZ
DDS	Valorisation énergétique et recyclage	Chimirec
DEEE	Recyclage	Envie
Plâtre	Valorisation	PLACOPLATRE
Tout-venant incinérable	Valorisation énergétique	UVE Taden
Vêtements	Recyclage / Réemploi	Le Relais

Flux	Traitement/Valorisation	Site de traitement
Gravats	Enfouissement / remblais de carrière	ISDI Ducey - 50
Plâtre	Valorisation	PLACOPLATRE
Tout-venant non incinérable	Enfouissement	ISDND Suez à Isigny le Buat
Meubles	Recyclage / valorisation énergétique	ECO-Mobilier
Déchets verts	Valorisation matière	Plateforme compostage chez agriculteur
Ferrailles	Recyclage	GDE - Fougères
Carton	Recyclage	SUEZ
Bois	Recyclage/valorisation énergétique	SUEZ
DDS	Valorisation énergétique et recyclage	Chimirec
DEEE	Recyclage	Envie
Tout-venant incinérable	Valorisation énergétique	UVE Taden
Vêtements	Recyclage / Réemploi	Le Relais

2 - TONNAGES DES FLUX DE DECHETS COLLECTES, TRAITES ET VALORISES PAR LE SERVICE "DECHETS"

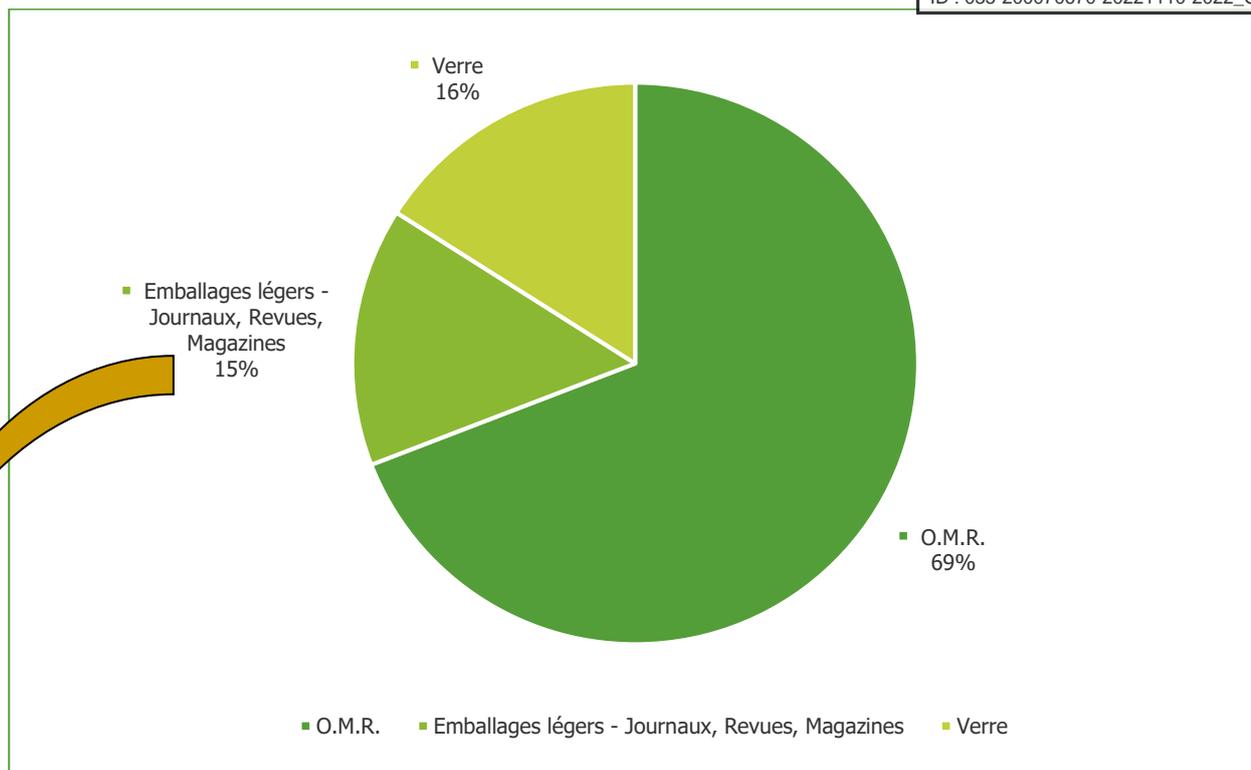
Bilan annuel 2021

Tableau récapitulatif des tonnages collectés, traités et valorisés en 2021 :

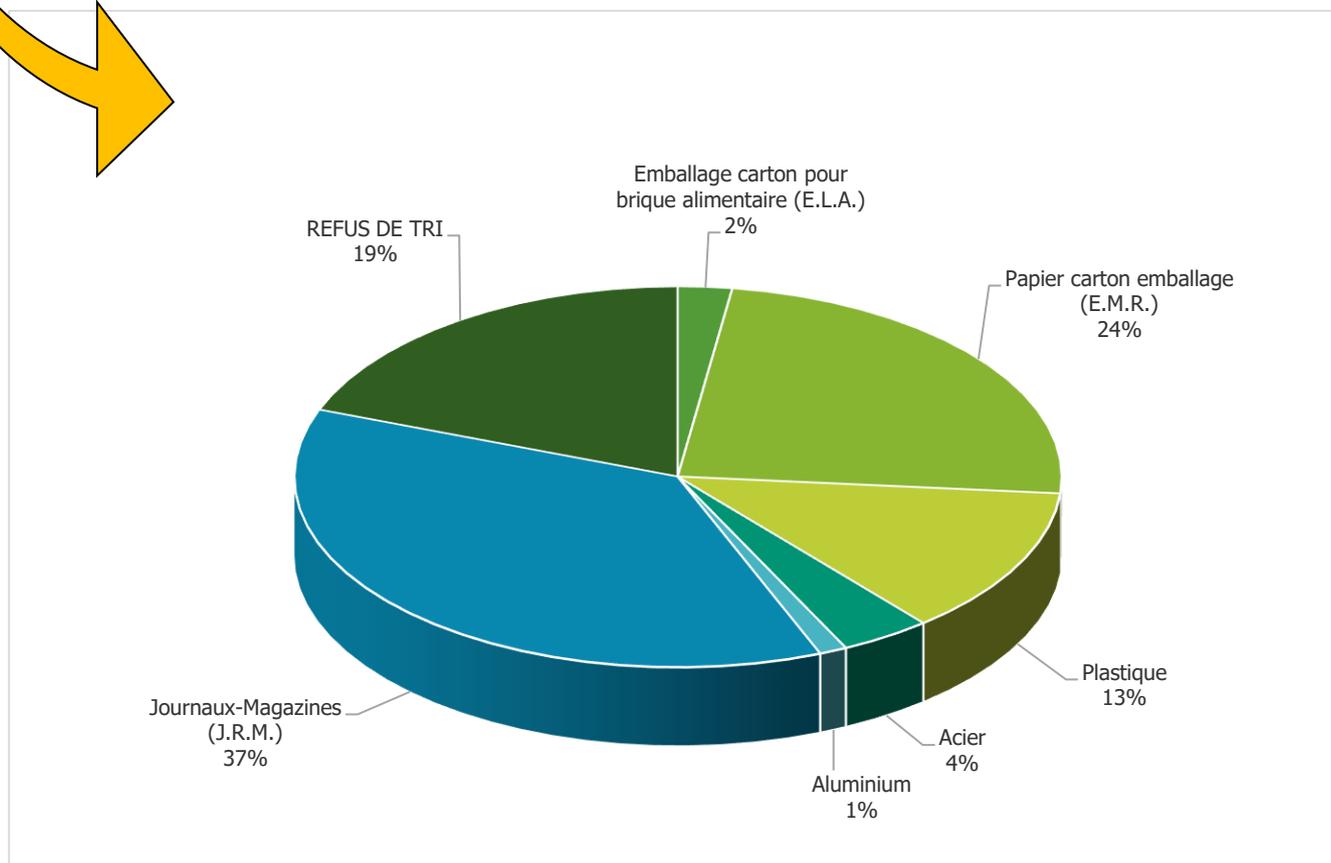
		Tonnage 2021 collecte et traitement		En Kg par habitant (base = 24141 hab.)	
TONNAGE TOTAL 2021		20 454,88	15 124,16 5 620,20 9 503,96	869,50	
Taux de Valorisation		TOTAL	73,94%		
		énergétique	27,48%		
		matière	46,46%		
O.M.R.		5 620,20		238,90	
Emballages légers - Journaux, Revues, Magazines	Emballage carton pour brique alimentaire (E.L.A.)		27,67		1,18
	Papier carton emballage (E.M.R.)	Apports CT	292,39	Apports CT	12,43
	Plastique	1211,55	151,68	51,50	6,45
	Acier	Expéditions	46,46	Expéditions	1,97
	Aluminium	977,98	14,14	41,57	0,60
	Journaux-Magazines (J.R.M.)		445,64		18,94
	REFUS DE TRI		233,55		9,93
Verre		1 298,88		55,21	
Déchets collectés en déchèterie	Ferrailles		427,70		18,18
	Bois classe B		651,71		27,70
	Bois classe A		72,14		3,07
	Cartons		186,68		7,94
	Gravats		2 795,44		118,83
	Plâtre		252,57		10,74
	Encombrants non incinérable		1 190,04		50,59
	Encombrants incinérable		672,40		27,85
	déchets verts		4 897,00		208,16
	Tontes séparées		103,00		4,38
	Mobiliers	12 324,25	551,38	523,88	23,44
	Textiles		72,00		3,06
	DEEE		288,20		12,25
	D.D.S. hors Eco Organismes		44,70		1,90
	D.D.S. (ECO DDS)		23,56		1,00
	(Corepiles) D.D.S. Piles		3,15		0,13
	(OCAD3E-Recylum) D.D.S. Lampes		1,27		0,05
	(LVL) D.D.S. Cartouches d'encre		0,31		0,01
Recyclerie		91,00		3,87	

CT : Centre de Tri

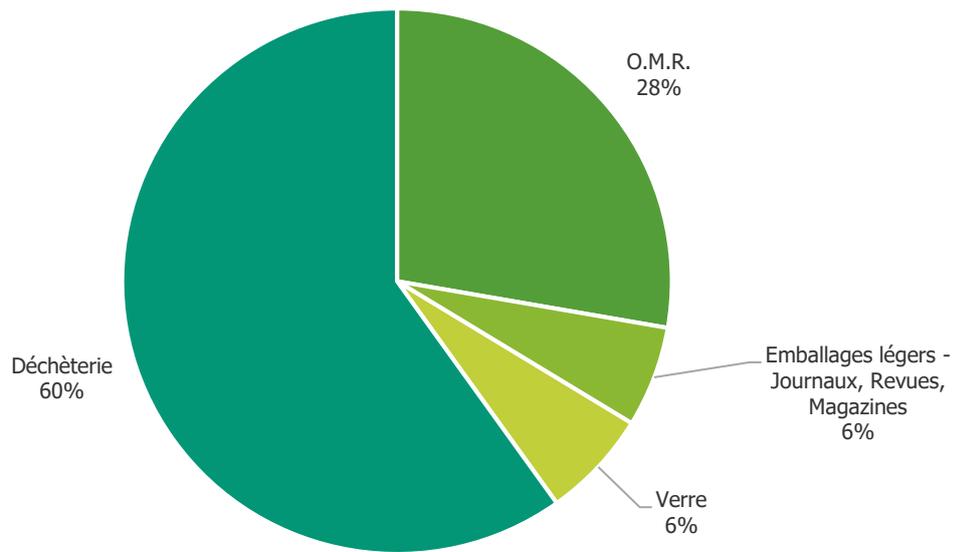
Répartition globale des tonnages collectés, traités et valorisés hors déchèterie



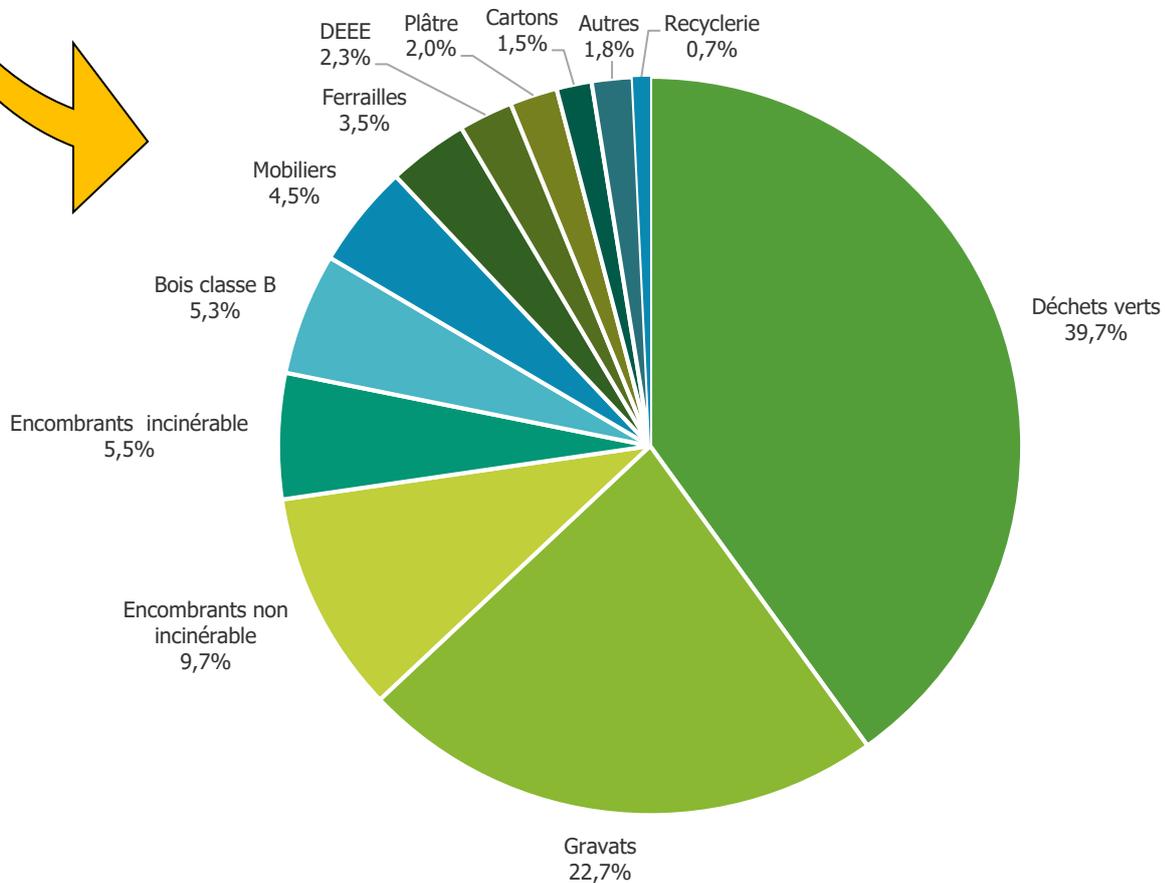
Détail de la répartition des flux de déchets issus de la collecte sélective en sacs jaunes



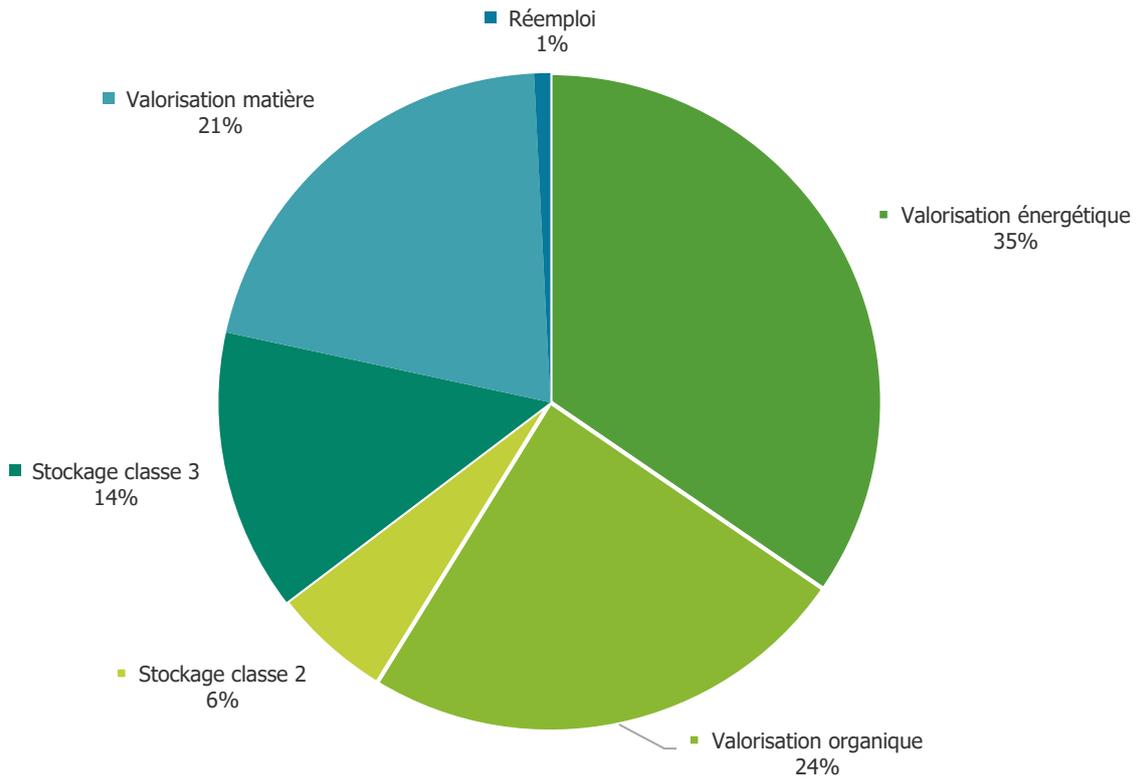
Répartition des tonnages de DMA collectés en 2021



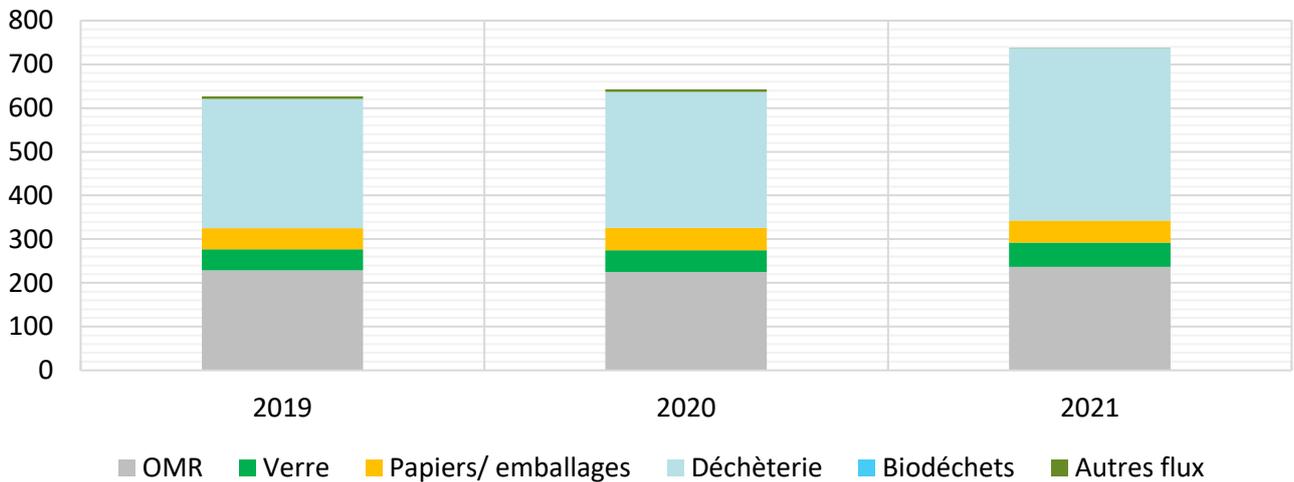
Détail de la répartition des flux de déchets issus de la collecte sélective en déchèterie



Répartition par mode de valorisation des tonnages de DM collectés en 2021



Évolution des ratios par flux (en kg/hab./an)



	Tonnage collecté 2020 (T)	Tonnage collecté 2021 (T)	Ratios basés sur la population INSEE 2021	Ratio Bretagne mixte rural (ADEME - 2020)	Ratio national (ADEME 2020)
OMR et refus de tri	5 452,50	5 620,20	232,82 kg/hab	197 kg/hab	219 kg/hab
CS (hors verre)	1 103,26	1 211,55	50,19 kg/hab	52.5 kg/hab	52 kg/hab
Verre	1 199,32	1 298,88	53,81 kg/hab	53 kg/hab	40 kg/hab
Déchets de déchèteries	9 525,90	12 324,25	523,88 kg/hab	324.5 kg/hab	201 kg/hab
Autres flux	-	-	-	66 kg/hab	13 kg/hab
Total déchets collectés	17 280,98	20 454,88	869,50 kg/hab	693 kg/hab	525 kg/hab

	2020 (T)	2021 (T)	Evolution
O.M.R.	5 452,50	5 620,20	3%
Sac jaune	1103,26	1211,55	10%
Verre	1 199,32	1 298,88	8%
Déchèteries	9 525,90	12 324,25	29%
Total	17 280,98	20 454,88	18%

L'année 2021 est synonyme de hausse des tonnages.

Le tri des sacs jaunes repart à la hausse après deux années de baisse en 2019 et 2020. 2021 est l'année durant laquelle la communauté de communes est passée en extension des consignes de tri au 15 novembre. Nous devrions constater une hausse pour 2022.

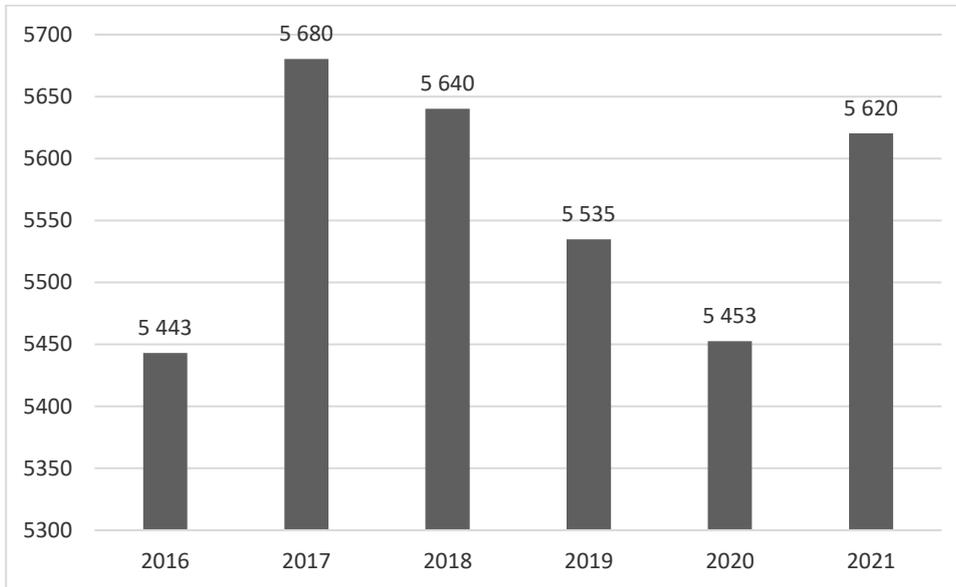
Les tonnages de verre continuent d'augmenter après le creux de 2019 suite au changement des modalités de collecte sur l'ex CC de Dol.

Pour les OMR, les tonnages sont repartis à la hausse après 3 années consécutives de baisse. Ils correspondent au niveau de 2018.

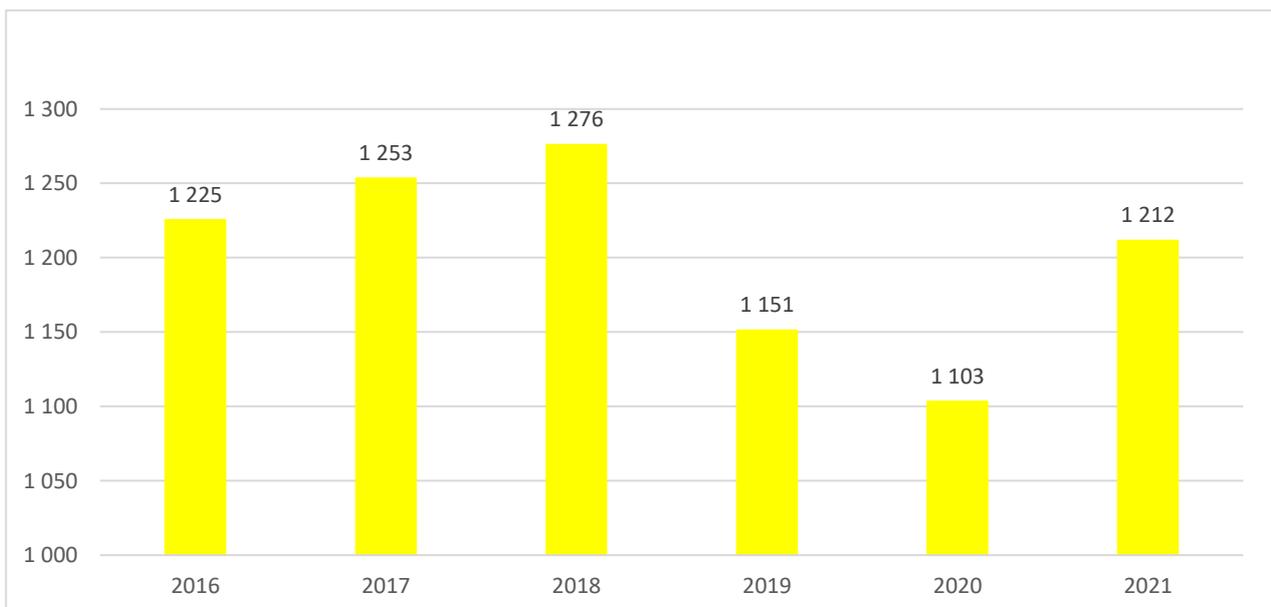
Pour les déchèteries, nous sommes à 22.71% d'augmentation des tonnages. La plus importante concerne les gravats avec +36.34%. Cela pourrait s'expliquer en partie par des ventes immobilières importantes et donc des rénovations. La recyclerie a réussi pour sa 1^{ère} année à réemployer 91 tonnes d'objet.

Evolution parallèle des tonnages de déchets issus de la collecte sélective des emballages légers et J.M.R., du verre et des tonnages d'O.M.R. sur les 5 dernières années

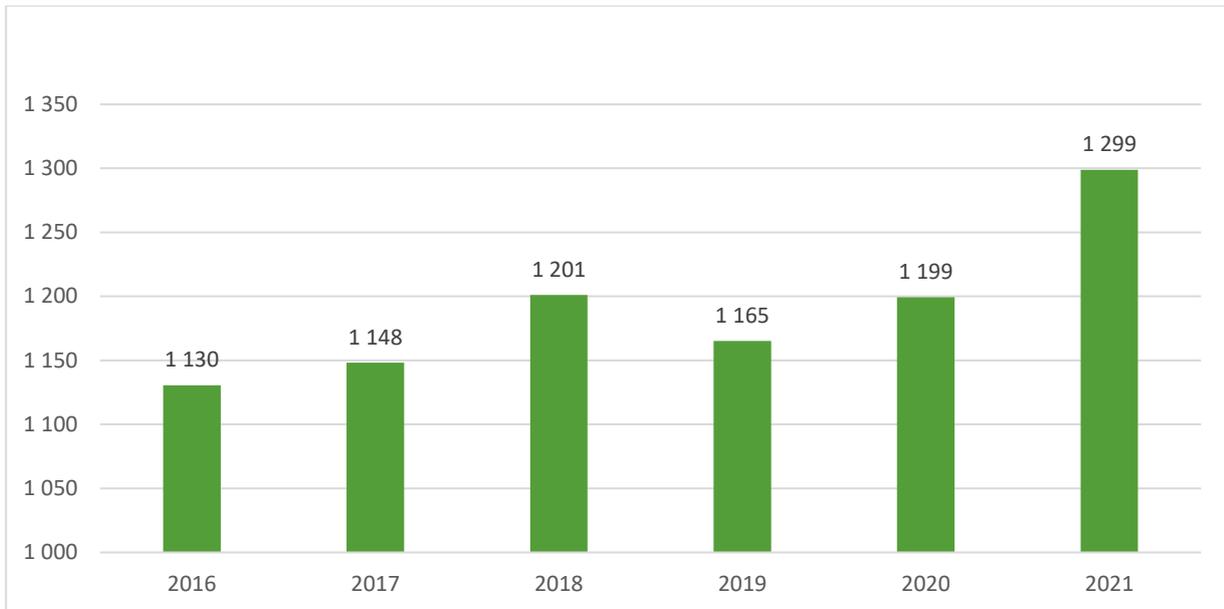
Les ordures ménagères (T)



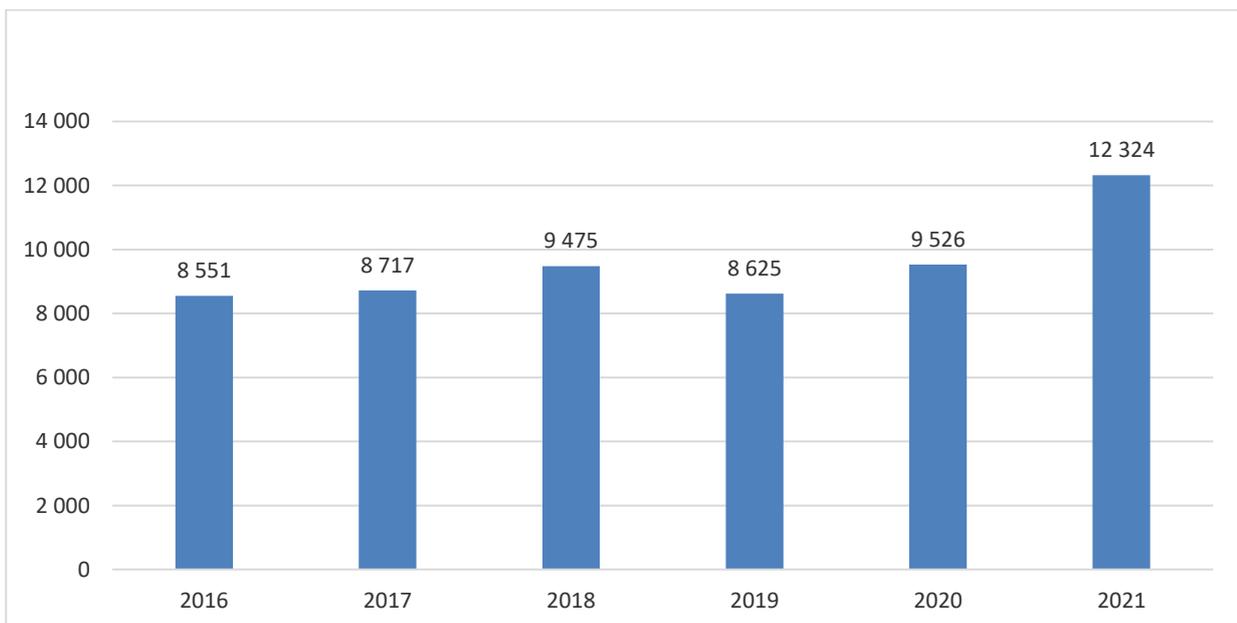
La collecte sélective (T)



Le verre (T)



Les déchèteries (T)



3 - INDICATEURS FINANCIERS

3.1 Financement par la Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères (TEOM)

Sur une partie du territoire de la CCPDBMSM, le financement du service public de gestion des déchets s'opère par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) assise sur la taxe foncière.

La TEOM, comme la taxe foncière, est calculée sur la valeur locative cadastrale des propriétés bâties. Son montant correspond à un taux (fixé par la CCPDBMSM) appliqué à une base (fixée par l'Etat).

Les taux en 2021 sont les suivants :

Communes	Taux
Baguer Morvan	11,25%
Baguer Pican	11,25%
Cherrueix	12,67%
Dol de Bretagne (zone agglomérée)	14,30%
Dol de Bretagne (zone rurale)	11,25%
Epiniac	11,25%
Le Vivier sur mer	12,67%
Mont Dol	11,25%
Roz-Landrieux	11,25%

3.2 Financement par la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères

L'autre partie du territoire, le service public des déchets est financé par une redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM). Contrairement à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), indexée sur la valeur locative des biens, la REOM est proportionnelle au service rendu à l'utilisateur.

Les modalités de calcul du montant facturé varient selon les catégories d'utilisateurs en fonction principalement de la composition du foyer pour les résidences principales.

Le montant de la part pour une personne de 2009 à 2021

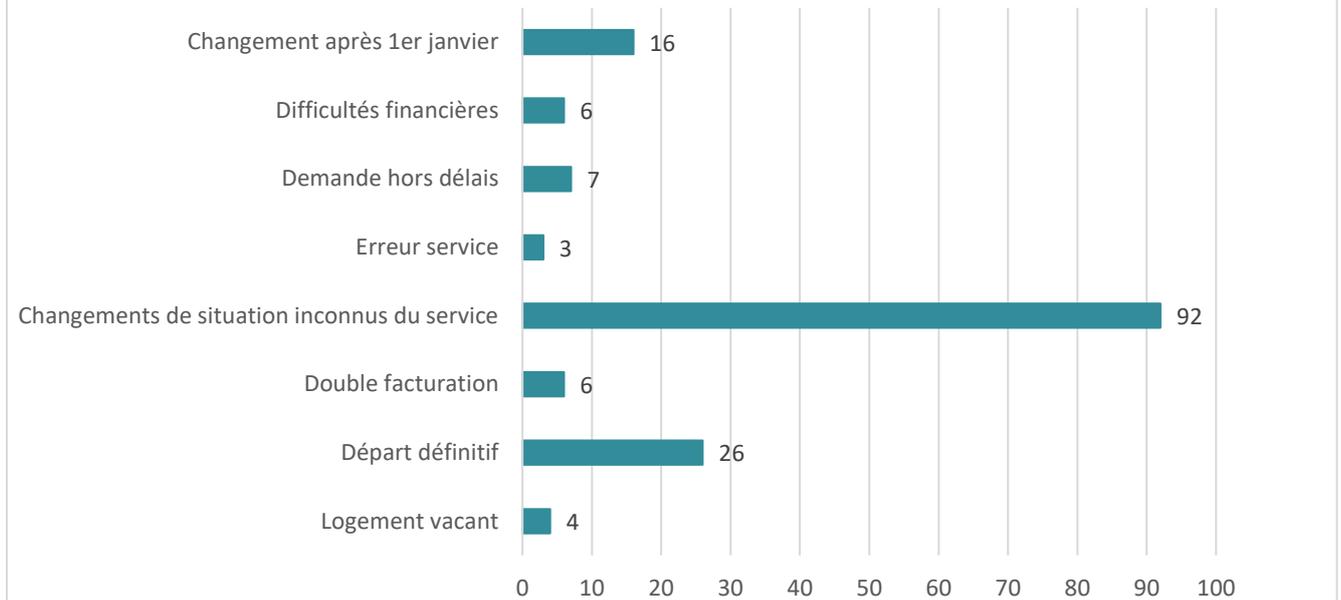
Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Montant de la part en euros	98	100	100	100	100	100	100	100	105	106
Variation n/n-1	3,16%	2,04%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	5,00%	1,00%

Les différents modes de paiement de la REOM sont le paiement numéraire, le chèque, la carte bancaire (via l'espace en ligne TIPI) ou bien encore le prélèvement automatique (4 fois dans l'année).

Le pourcentage des redevances payées en prélèvement automatique s'élève à 27 % (1 236 factures sur un total de 4 554).

3.3. Gestion des réclamations de la REOM

Répartition graphique des réclamations R.E.O.M. 2021



3.4. Matrice des coûts - Coût agrégés en € HT

La matrice des coûts est un cadre de présentation des coûts du service public de gestion des déchets élaboré par l'ADEME en collaboration avec ses partenaires locaux. La matrice est alimentée par des données comptables. Ce cadre permet de détailler pour chaque flux de déchets les charges et produits associés, afin d'évaluer avec précision les coûts réels de gestion.

L'ensemble de ces coûts est récapitulé dans la partie inférieure de la matrice :

- Coût complet : totalité des charges hors TVA
- Coût technique : coût complet moins les produits à caractère industriel (ventes de matériaux)
- Coût partagé : coût technique moins les soutiens apportés par les sociétés agréées (aujourd'hui, CITEO)
- Coût aidé HT : coût partagé moins les aides reçues
- TVA acquittée : charge nette de TVA supportée par la collectivité
- Coût aidé TTC : somme du coût aidé HT et du coût fiscal

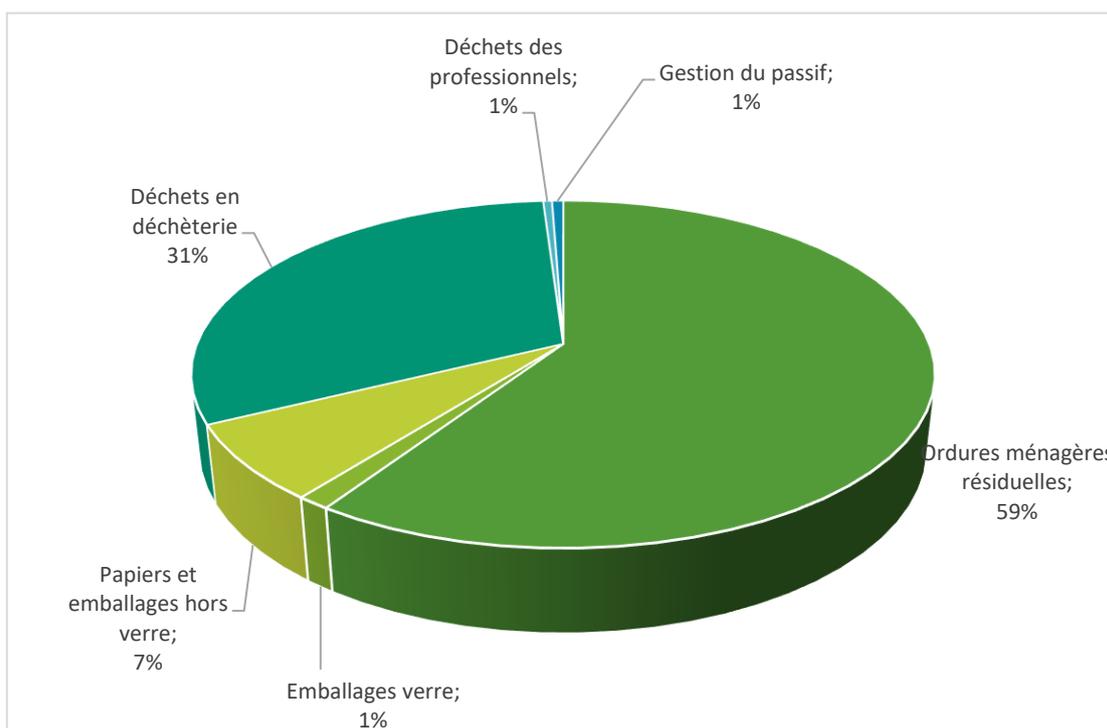
Année 2021 Montants HT			Flux de déchets						Total
			Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Déchets des professionnels	Gestion du passif	
Cartons									
Ratio en kg collecté par habitant desservi			237	55	51	394	1		
Ratio en kg collecté par habitant de la collectivité			237	55	51	394	1	738	
Charges	Fonctionnelles	Charges de structure	68 976,00	18 152,00	36 303,00	54 455,00	1 815,00	908,00	180 609,00
		Communication	4 712,00	1 571,00	4 712,00	4 712,00			15 707,00
		TOTAL Fonctionnelles	73 688,00	19 723,00	41 015,00	59 167,00	1 815,00	908,00	196 316,00
	Techniques	Prévention	66 289,00			28 409,00			94 698,00
		Collecte et pré-collecte							
		Pré-collecte	30 920,00	7 059,00	56 861,00				94 840,00
		Collecte	842 161,00	41 717,00	253 529,00	315 237,00	10 982,00		1 463 626,00
		TOTAL Collecte et pré-collecte	873 081,00	48 776,00	310 390,00	315 237,00	10 982,00	---	1 558 466,00
		Transfert/Transport							
		Traitement des déchets non dangereux						14 220,00	14 220,00
		Enlèvement et traitement des déchets dangereux				26 063,00			26 063,00
		[REG] Transfert/Transport - Traitement des déchets non dangereux			258 971,00	527 026,00			785 997,00
	TOTAL Techniques	939 370,00	48 776,00	569 361,00	896 735,00	10 982,00	14 220,00	2 479 444,00	
	TOTAL Charges (Ne comprend pas les montants saisis dans un regroupement de lignes.)			1 013 058,00	68 499,00	610 376,00	955 902,00	12 797,00	15 128,00
[REG] Transfert/Transport - Traitement des déchets non dangereux - Ventes de produits et d'énergie			597 991,00						597 991,00
Produits	Industriels	Ventes de produits et d'énergie							
		Matériaux		21 999,00	108 328,00	55 011,00			185 338,00
		Autres produits	13 233,00			2 201,00			15 434,00
		TOTAL Industriels	13 233,00	21 999,00	108 328,00	57 212,00	---	---	200 772,00
	Soutiens	Soutiens des éco-organismes	20 350,00	13 868,00	312 701,00	39 035,00			385 954,00
	Aides	Reprises des subventions d'investissements (amortissements)	9 744,00		3 818,00	34 406,00	995,00		48 963,00
		Subventions de fonctionnement	17 731,00			7 599,00			25 330,00
TOTAL Aides	27 475,00	---	3 818,00	42 005,00	995,00	---	---	74 293,00	
TOTAL Produits	61 058,00	35 867,00	424 847,00	138 252,00	995,00	---	---	661 019,00	
Fiscalité et financement déchets	Montant de la TVA acquittée		98 623,00	3 079,00	43 573,00	62 949,00	540,00	179,00	208 943,00
	Financement déchets direct	TEOM	1 664 347,00						1 664 347,00
		REOM	838 347,00						838 347,00
		Redevance spéciale & facturations usagers	35 237,00			1 860,00			37 097,00
		TOTAL Financement déchets direct	2 537 931,00	---	---	1 860,00	---	---	2 539 791,00
TOTAL Financement déchets	2 537 931,00	---	---	1 860,00	---	---	2 539 791,00		

3.5. Matrice des coûts – Coûts agrégés en € HT par tonne

Année 2021 Montants HT par tonne	Flux de déchets						Total
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Déchets des professionnels	Gestion du passif	
					Cartons		
Coût complet		52,73	503,61	102,41	639,85	0,87	
Coût technique	284,31	35,80	414,23	96,28	639,85	0,87	175,75
Coût partagé	280,69	25,12	156,23	92,10	639,85	0,87	153,68
Coût aidé HT	275,80	25,12	153,08	87,60	590,10	0,87	149,43
TVA acquittée	17,55	2,37	35,95	6,74	27,00	0,01	11,95
Coût aidé TTC	293,35	27,49	189,03	94,34	617,10	0,88	161,38
Financement déchets							145,26

3.6. Part relative du coût par flux de déchets (coût aidé HT)

Année 2021 Montants HT par habitant	Flux de déchets						Total
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Déchets des professionnels	Gestion du passif	
					Cartons		
Coût complet		2,89	25,76	40,34	0,54	0,64	
Coût technique	67,43	1,96	21,19	37,93	0,54	0,64	129,68
Coût partagé	66,57	1,38	7,99	36,28	0,54	0,64	113,40
Coût aidé HT	65,41	1,38	7,83	34,51	0,50	0,64	110,26
TVA acquittée	4,16	0,13	1,84	2,66	0,02	0,01	8,82
Coût aidé TTC	69,57	1,51	9,67	37,16	0,52	0,65	119,08



3.7. Structure des coûts

Nature des charges

En complément de la vision globale, il est intéressant d'identifier les principaux postes de charges et de produits du service public de gestion des déchets.

La répartition des postes de charges qui affectent le service public de gestion des déchets. Ils correspondent à l'ensemble des dépenses (fonctionnement) de la CCPDBMSM relatif à la compétence pour l'année 2021.

L'ensemble des charges pour la gestion des déchets représentent plus de 2.61 M€ pour l'année 2021. Les principaux postes de charges correspondent à la collecte des déchets (collecte des ordures ménagères résiduelles, des recyclables, du verre) pour environ 1,77 M€ soit 68 % du total des charges et le traitement des déchets issus de la collecte et des déchetteries pour 0.82 M€, soit 31% du total des charges.

Nature des produits

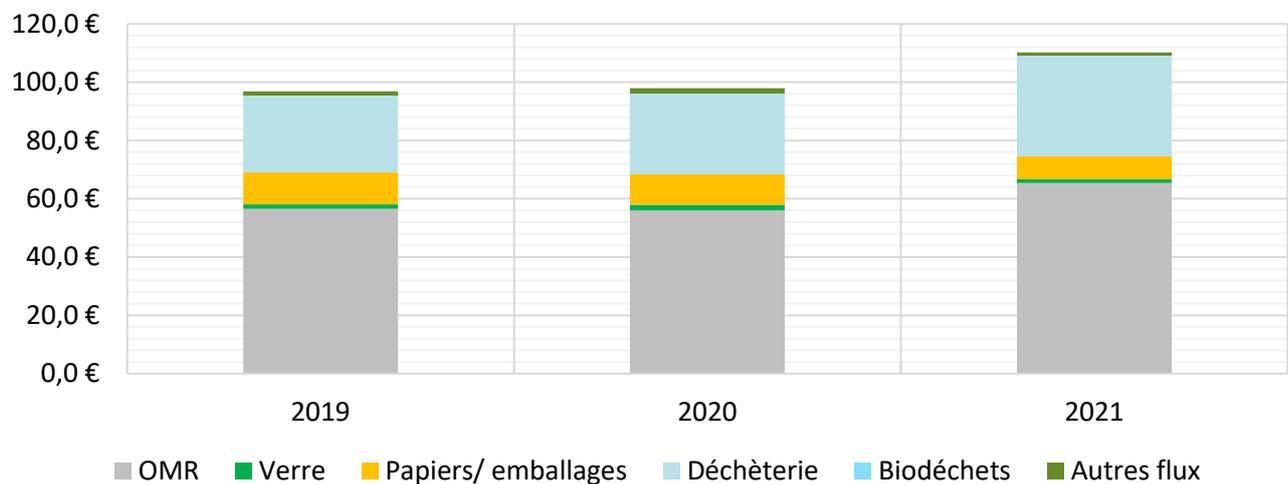
En complément de la TEOM et de la REOM (2.5M d'€), qui constituent la principale recette du service soit 75 % des produits, la gestion des déchets permet de dégager trois types de recettes :

- Les soutiens des sociétés agréées ; ils correspondent aux aides à la collecte séparée des déchets (emballages, papiers, verre, DEEE, DDS et Mobilier) et sont versées à la CCPDBMSM en fonction des performances de tri.
- Les produits industriels ; ils comprennent principalement les ventes de produits (matériaux issus de la collecte séparée, du tri et de la revente de ferraille),
- Les aides ; elles correspondent à des soutiens versés dans le cadre d'investissement (majoritairement) par des structures de financement (ADEME, Conseil Départemental, etc.).

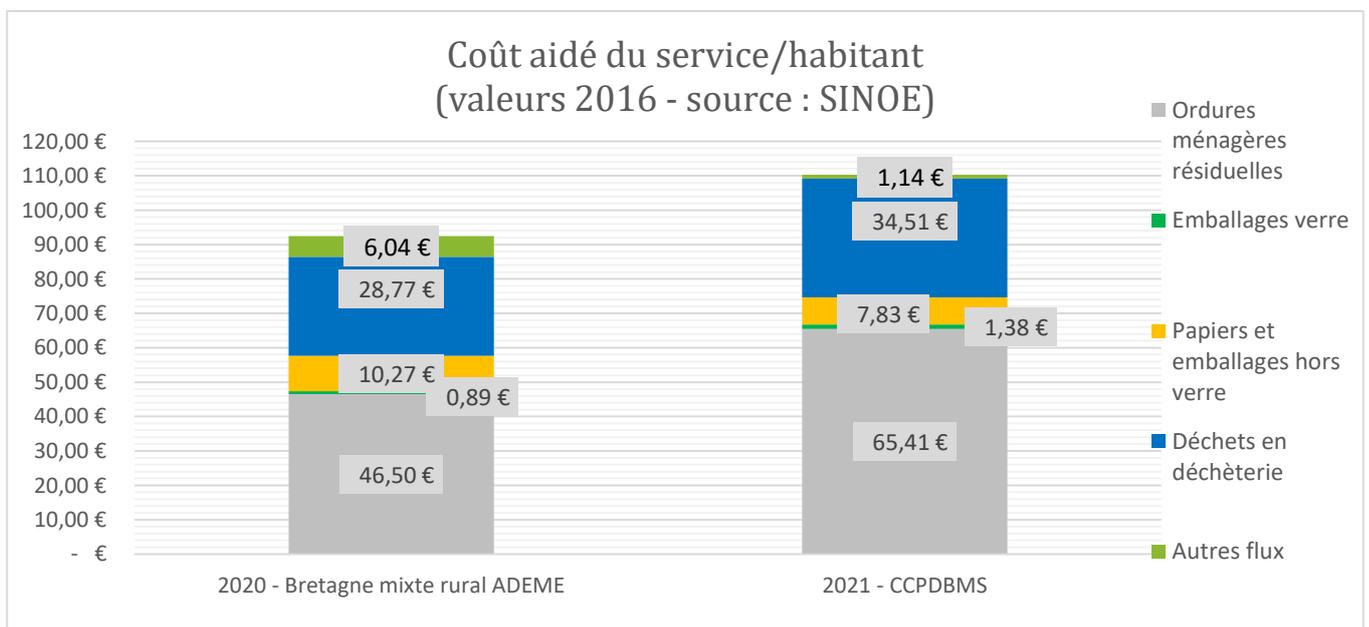
Matrice des coûts - Coûts agrégés en € HT par habitant

Année 2021 Montants HT par habitant	Flux de déchets						Total
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Déchets des professionnels	Gestion du passif	
					Cartons		
Coût complet		2,89	25,76	40,34	0,54	0,64	
Coût technique	67,43	1,96	21,19	37,93	0,54	0,64	129,68
Coût partagé	66,57	1,38	7,99	36,28	0,54	0,64	113,40
Coût aidé HT	65,41	1,38	7,83	34,51	0,50	0,64	110,26
TVA acquittée	4,16	0,13	1,84	2,66	0,02	0,01	8,82
Coût aidé TTC	69,57	1,51	9,67	37,16	0,52	0,65	119,08
Financement déchets							107,18

Évolution du coût aidé (€HT/hab.) par flux



Comparatif régional coût en € HT



Prestations	Titulaires	Rémunérations en 2021 € TTC	Fin des marchés
Exploitation déchèteries	CHIMIREC	29 824 €	30/08/2023
Exploitation déchèteries	GDE	19 465 €	30/08/2023
Collecte PAV verre	LE GOFF	44 917 €	30/08/2023
Transport + tri de la CS	PAPREC	310 765 €	30/08/2023
Exploitation déchèteries	SUEZ	300 278 €	30/08/2023
Exploitation déchèteries	THEAUD	109 341 €	30/08/2023
Exploitation déchèteries	VALOR SERVICES	77 104 €	30/08/2023
TOTAL		891 694 €	

LA COMMUNICATION – PREVENTION

La communication - prévention vise à limiter les conséquences néfastes pour la santé de l'homme et pour l'environnement liées aux déchets. Elle porte sur trois aspects principaux :

- La réduction à la source des quantités de déchets produits ;
- L'optimisation et l'adaptation des opérations de collecte ;
- L'optimisation et l'adaptation des opérations d'élimination.

MESURES ET INVESTISSEMENTS REALISES EN 2021 POUR PREVENIR LA PRODUCTION DES DECHETS

L'étude de faisabilité concernant la mise en œuvre de la tarification incitative sur le territoire a souligné la nécessité de développer encore les actions de communication et de prévention en prévision d'un éventuel passage à la tarification incitative.

MESURES VISANT UNE REDUCTION A LA SOURCE

● La C.C.P.D.B.M.S.M. a lancé en 2017 une nouvelle action de développement du compostage domestique par l'acquisition de composteurs individuels ensuite revendus aux usagers à tarif préférentiel, accompagnés d'un guide du compostage. Deux formats de composteurs sont proposés à la vente : 400 litres au tarif de 28€ et 800 litres au prix de 42 €.

- Les ventes en 2021 :**
- 110 composteurs de 400 litres
 - 33 composteurs de 800 litres



Le territoire avec différents acteurs autour du compostage collectif.

Les personnes motivées, avec l'envie de voir s'intégrer dans le paysage de leur quartier des composteurs collectifs sont essentielles pour la réussite du projet.

Les avantages de cette opération environnementale sont nombreux dans la vie quotidienne d'un voisinage avec par exemple l'amélioration du cadre de vie, la pédagogie auprès des plus jeunes, la mise à disposition de compost ou encore la possibilité de créer du lien entre les habitants d'un même quartier.

Le pôle Environnement de la Communauté de Communes et l'Association « des Idées Plein la Terre » accompagnent toutes les personnes motivées et intéressés par l'installation et le suivi d'un composteur collectif près de chez lui.

Depuis 2019, un nouveau marché avec DIPLT et « Compost'Tout » est en place pour l'installation de 25 aires de compostage collectif. Aujourd'hui nous comptons 33 aires installées dont 17 autonomes.

● Les caractérisations entrent dans le cadre plus global d'une étude d'harmonisation du financement et d'optimisation du service de collecte et de valorisation des déchets sur le territoire de la Communauté de Communes. A ce titre, elles constituent un outil permettant d'obtenir des données précises sur la composition des **ordures ménagères résiduelles**.



Cette étude présente les collectes étudiées, la méthodologie utilisée, les catégories séparées, puis pour chaque collecte :

- la composition globale
- le potentiel de **fermentescibles** captable en compostage
- le potentiel d'**emballages recyclables** encore présents dans les OMR
- le potentiel d'évitement via des actions de **prévention**
- la proportion de "**reste**", fraction **non valorisable**



● Aussi, la Communauté de Communes a décidé d'acquérir trois broyeurs. Ces équipements sont mis à disposition des usagers du service « déchets » par le biais d'un service de location permet de réduire les apports en déchèterie.

36 locations en 2021

● La collectivité dispose de différents moyens de communication pour sensibiliser ses usagers et les tenir informer des nouveautés du service déchets :

- Bulletins municipaux, communautaires,
- Facebook pour une communication régulière
- Lettre de tri incluse dans le bulletin communautaire
- Distribution de calendriers de collecte
- Mise à disposition du Guide du Tri
- Usage d'autocollants d'information sur les conteneurs des P.D.R.

MESURES VISANT A DIMINUER LES REJETS ATMOSPHERIQUES

Dans le cadre de la réorganisation générale du service effectuée :

- Acquisition d'un nouveau camion, plus récent et moins polluant qui est venu remplacer un modèle plus ancien. Livraison en juin 2021.

MESURES VISANT A DIMINUER LES NUISANCES (BRUIT, ODEURS....)

- Prise en compte des signalements de nuisances fait par les usagers et recherche de solutions alternatives adaptées.
- Ajustement des horaires de démarrage des collectes.